

**Réunion du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 16 décembre 2015**

---

• **En présence de :**

GOBERT Jacques, Bourgmestre, Président du Conseil  
DEVIN Laurent, Bourgmestre  
DAYE Maxime, Bourgmestre  
DE VOS Karl, Bourgmestre  
DRAUX Didier, Bourgmestre  
THIEBAUT Eric, Bourgmestre  
LOISEAU Vincent, Bourgmestre  
DUPONT Xavier, Bourgmestre  
PAGET Bernard, Bourgmestre  
TOURNEUR Aurore, Bourgmestre  
CULQUIN Brigitte, échevin délégué  
HOYAUX Pascal, Bourgmestre  
LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre  
DE SAINT MOULIN Marc, Bourgmestre  
DI RUPO Elio, Bourgmestre  
OLIVIER Daniel, Bourgmestre  
POLL Bénédicte, Bourgmestre  
MOYART Ghislain, Bourgmestre  
SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre  
MOUREAU Christian, Bourgmestre

MILHOMME Rudi, Colonel, Commandant de zone ff

HOBE Jonathan, Secrétaire du Conseil

Excusé(e) : Véronique DAMEE, Bourgmestre

**Marchés publics – Matériel de géolocalisation**

**Le Conseil de la Zone de secours Hainaut Centre, réuni en séance publique,**

**Vu la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration ;**

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1° f (le marché ne peut être confié qu'à un soumissionnaire en raison de: sa spécificité technique) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications subséquentes ;

Vu l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures;

Vu la décision du Conseil zonal du 26 août 2015 approuvant les conditions, le montant estimé et le mode de passation (procédure négociée sans publicité) de ce marché ;

Vu la décision du Conseil zonal du 26 août 2015 relative au démarrage de la procédure d'attribution, par laquelle AEG BELGIUM S.A., numéro d'entreprise: 0457961942, sis à Biestebroekkaai, 300, 1070 BRUXELLES a été invité à remettre offre ;

Considérant le cahier spécial des charges N° ZHC/SMP/NP/VT/Géolocalisation des véhicules relatif au marché "Géolocalisation des véhicules des postes de secours" établi par la Zone de secours Hainaut-Centre ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 185.675,16 € hors TVA ou 224.666,94 €, 21% TVA comprise ;

Considérant que l'offre devaient parvenir à l'administration au plus tard le 30 octobre 2015 à 14h30 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours de calendrier et se termine le 27 février 2016 ;

Considérant que une offre est parvenue de AEG BELGIUM S.A., numéro d'entreprise: 0457961942, sis à Biestebroekkaai 300, 1070 BRUXELLES (192 564, 43 € hors TVA ou 233 003,43 21% TVA comprise) ;

Considérant le rapport administratif d'examen de l'offre du 2 novembre 2015 rédigé par le service des marchés publics de la Zone de secours Hainaut-Centre;

Considérant l'analyse technique du 23 novembre 2015 rédigée par le Directeur des Opérations de Zone de secours Hainaut-Centre;

Considérant que la Zone de secours Hainaut-Centre propose, tenant compte des éléments précités, d'attribuer ce marché à AEG BELGIUM S.A., numéro d'entreprise: 0457961942, sis à Biestebroekkaai 300, 1070 BRUXELLES, pour le montant d'offre contrôlé de 192 564, 43 € hors TVA ou 233 003,43 21% TVA comprise;

Considérant que le marché s'étendra sur une période de 2 ans maximum à compter de sa date de conclusion, soit lorsque la présente aura été notifiée à l'adjudicataire;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrite sous la fonction 35101/124-12 au budget ordinaire de l'exercice 2015 et suivants ;

**DECIDE, à l'unanimité,**

**Article 1er :** de sélectionner le soumissionnaire AEG BELGIUM S.A., numéro d'entreprise: 0457961942, pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative ;

**Article 2 :** de considérer l'offre de AEG BELGIUM S.A., numéro d'entreprise: 0457961942, comme complète et régulière ;

**Article 3 :** d'approuver le rapport administratif d'examen de l'offre du 2 novembre 2015 et l'analyse technique du 23 novembre 2015 pour le marché "Géolocalisation des véhicules des postes de secours", rédigé par la Zone de secours Hainaut-Centre ;

**Article 4 :** de considérer les rapports d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération ;

**Article 5 :** d'attribuer ce marché à AEG BELGIUM S.A., numéro d'entreprise: 0457961942, sis à Biestebroekkaai 300, 1070 BRUXELLES, pour le montant d'offre contrôlé de 192 564, 43 € hors TVA ou 233 003,43 21% TVA comprise ;

**Article 6 :** de transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

**Par le Conseil:**

**Le Secrétaire du Conseil,  
Jonathan HOBE**

**Le Président du Conseil,  
Jacques GOBERT**

**Le Secrétaire du Conseil,**

**Pour expédition conforme :**

**Le Président du Conseil,**

**Jonathan HOBE**

**Jacques GOBERT**